



AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-544

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, madame Kate Kirouac, greffière de la Ville de Chapais,

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 20 décembre 2022, a adopté le règlement numéro 22-544 portant le titre suivant :

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 21^e jour du mois de décembre 2022


Kate Kirouac
Greffière